

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-35
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
DECISIONS
BUDGETAIRES

OBJET :
AFFECTATION DU
RESULTAT 2025

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 17 FEVRIER
2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 17 FEVRIER
2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 23 Février 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Prèscillia
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE
LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI,
Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON,
Christian WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Michel RATABOUIL,

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD,
Béranger SERRES.

Secrétaire : Nadia IMEDJADJ.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025 qui fait apparaître un excédent d'exploitation
s'élevant à 2 861 350.30 € ;

Vu le résultat des années antérieures fixé à 4 237 190.08 € ;

Soit un excédent global de 7 098 540.38 €.

Sur la proposition de Monsieur le Maire d'affecter une partie de ces résultats en section
d'investissement selon la répartition exposée ci-après ;

Sur avis de la Commission des Finances en date du 18 Février 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

AFFECTE les résultats d'exploitation Ville comme suit :

Résultat de l'exercice 2 861 350.30 €

Résultat antérieur reporté 4 237 190.08 €

Résultat à affecter 7 098 540.38 €

Solde d'exécution d'investissement – 3 490 768.93 €

Besoin de financement 3 490 768.93 €

Affectation en réserve à l'article 1068 3 490 768.93 €

Report de fonctionnement au 002 3 607 771.45 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le
03 MARS 2026
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
03 MARS 2026
Par publication le :
03 MARS 2026
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 23 Février 2026

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le **03 MARS 2026**

ID : 011-211100763-20260223-DB202635-DE

